



Depuis la rentrée scolaire, la région Île-de-France a dû affronter trois journées de grève des agents contre son règlement sur l'allongement du temps de travail. Elle tente aujourd'hui d'esquiver les revendications des agents en confiant à un cabinet privé une prétendue évaluation de la mise en œuvre de ce règlement.

Pour les agents et nos syndicats, l'allongement du temps de travail c'est toujours non !

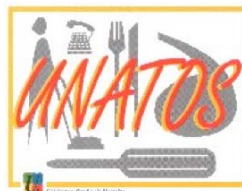
Grèves du 12 au 17 mars 2012, rassemblement le 13

Nous ne lâcherons rien ! Ensemble, réclamons que la Région :

- ✦ **renonce à toute forme de récupération RTT en cas d'absence**
- ✦ **réintègre le temps de repas dans le temps de travail**
- ✦ **accorde aux agents d'accueil le même volume horaire et la même amplitude qu'à leurs collègues**
- ✦ **décompte de nouveau les jours fériés tombant en semaine travaillée comme du temps de travail effectif**
- ✦ **reconnaisse la totalité du temps consacré à la vie de l'établissement comme du temps de travail**

L'allongement du temps de travail est une vraie régression sociale pour les agents des lycées d'Île-de-France. Ces mesures inacceptables viennent en plus s'ajouter à une politique d'emploi catastrophique.

- ✦ **La Région Île-de-France ne crée pas d'emploi.**
- ✦ **Elle embauche 13% de son personnel en CDD.**
- ✦ **La Région Île-de-France condamne tous ceux qui assurent des remplacements de courte durée à retourner à la case chômage à la fin du contrat alors que les remplacements de personnels en arrêt ne sont quasiment jamais assurés, alourdissant le travail des agents en poste.**
- ✦ **Les contractuels sur postes vacants ne sont pas tous titularisés, plusieurs se voient « remerciés » sans ménagement après plusieurs années de travail pour la Région.**
- ✦ **Beaucoup de contrats aidés (CAE/CUI) ne sont pas reconduits et doivent de nouveau pointer au chômage.**



Il manque beaucoup de personnels dans les lycées, les remplacements sont très mal assurés. Il y a plus de mille emplois précaires parmi les personnels de la région, ce n'est donc pas surprenant que le nouveau règlement cherche à imposer l'allongement du temps de travail !

Comme l'État, La Région veut nous faire travailler plus avec moins de moyens.

- ▶ **NON À L'ALLONGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL**
- ▶ **CRÉATION DE POSTES ET D'EMPLOIS DE TITULAIRES**
- ▶ **TITULARISATION DE TOUS LES PRÉCAIRES**
- ▶ **REMPACEMENT DE TOUTES LES ABSENCES**
- ▶ **CREATION D'UNE BRIGADE D'AGENTS TITULAIRES REMPLAÇANTS**

**Du lundi 12 au vendredi 16 mars 2012
actions de GRÈVE à l'heure du repas**

La pertinence de ces actions est dépendante de la qualité de la mobilisation dans votre établissement, n'agissez pas seul(e) !

Rappel : À la Région, les retenues sur salaire sont au prorata de la durée de la grève.

**Toutes et tous au
Rassemblement le mardi 13 mars
à 10h au siège de la Région**

35, Bd des Invalides - M° Saint François Xavier (ligne 13)